



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 15 Février 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h55.

**Etaient présents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 5.1 et jusqu'au 5.2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 5.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER (jusqu'au 7.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA (jusqu'au 5.2), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 4.5), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (jusqu'au 5.2), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN, suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME, suppléant de M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY, suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Sébastien CUINET, suppléant de M. Hugues TRUDET (jusqu'au 5.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 6.4) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 5.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieillely : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN, suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents** : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Cussey-sur-l'Ognon : Patrice CUENOT, suppléant Franois : M. Claude PREIONI La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieillely : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Vaire : Mme Valérie MAILLARD

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine BARTHELET

**Procurations de vote** :

**Mandants** : J. ACARD, E. ALAUZET (à partir du 0.1 et jusqu'au 4.5, puis à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 1.1.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, YM. DAHOU, D. DARD, E. DUMONT, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSERRIN, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 5.2), M. OMOURI, R. REBRAB, R. STHAL, I. SUGNY, D. PARIS, P. CONTOZ, A. JACQUEMET (jusqu'au 5.2), V. MAILLARD.

**Mandataires** : P. MOUGIN, D. POISSENOT (à partir du 0.1 et jusqu'au 4.5, puis à partir du 1.1.1), C. DEVESA (à partir du 1.1.1), C. WERTHE, S. BARATI-AYMONIER, K. ROCHDI, S. PESEUX, D. SCHAUSS, S. WANLIN, G. VAN HELLE, F. ALLEMANN, T. MORTON (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF, L. FAGAUT, N. BODIN, M. EL YASSA (jusqu'au 5.2), M. DALPHIN, Y. POUJET, C. THIEBAUT, M. LOYAT, R. STEPOURJINE, M. DONEY, P. ROUTHIER (jusqu'au 5.2), JN. BESANCON.

Délibération n°2018/004016

Rapport n°3.3 - Faciliter l'entrepreneuriat dans les "territoires fragiles" Réponse à l'appel à projets de la Région Bourgogne Franche-Comté destiné à favoriser l'entrepreneuriat dans les territoires dits « fragiles » grâce à l'implantation de Fabriques à Entreprendre

**Faciliter l'entrepreneuriat dans les « territoires fragiles »**  
**Réponse à l'appel à projets de la Région Bourgogne Franche-Comté destiné à**  
**favoriser l'entrepreneuriat dans les territoires dits « fragiles » grâce à**  
**l'implantation de Fabriques à Entreprendre**

**Rapporteur** : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

**Commission** : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

|                               |
|-------------------------------|
| <b>Inscription budgétaire</b> |
| Sans incidence budgétaire     |

**Résumé :**

Le présent rapport porte sur la réponse du Grand Besançon à l'appel à projets de la Région Bourgogne Franche-Comté destiné à favoriser l'entrepreneuriat dans les territoires dits « fragiles » grâce à l'implantation sur notre territoire d'une « Fabrique à Entreprendre », démarche de collaboration active entre les acteurs de l'entrepreneuriat (Etat, Caisse des dépôts, Région, Agence France Entrepreneur, opérateurs du financement et de l'accompagnement de la création d'entreprises).

**I. Préambule**

L'objectif de cet appel à projets régional est clairement de favoriser l'implantation de ces Fabriques à Entreprendre dans les quartiers prioritaires de la ville centre du territoire. Un objectif national de 150 porteurs de projet accompagnés par an dans chacune des Fabriques à Entreprendre a été arrêté.

Il doit permettre d'offrir un dispositif complet au service de la création d'entreprises, allant de la détection au suivi post création en passant par l'accompagnement et le financement. Il organisera aussi sur le terrain la complémentarité des acteurs de l'accompagnement économique et en assurera une organisation efficace et lisible pour les porteurs de projets retenus.

Une enveloppe prévisionnelle et pluriannuelle de 1,6 million d'euros est d'ores et déjà réservée au dispositif.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon se porte candidate pour la mise en œuvre d'une Fabrique à Entreprendre couvrant le territoire de l'agglomération et dont l'essentiel des actions concernera les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Cette réponse à appel à projet s'inscrit dans un contexte multiple :

- La responsabilité du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en matière de développement économique qui le rend seul compétent en matière d'aides aux entreprises. L'exercice de cette compétence s'appuie sur le SRDEII, qui définit les orientations de la politique publique de développement économique en matière d'aides aux entreprises ;
- La volonté du Grand Besançon de coordonner les acteurs de l'accompagnement agissant sur le territoire et de clarifier la chaîne de l'accompagnement et du financement à la création/reprise d'entreprise, regroupés au sein du « Carrefour des Entrepreneurs », initiative qui fédère les activités de chaque structure et les réunit au sein d'une charte commune ;
- La nécessité de favoriser la création/reprise d'entreprise dans les territoires les plus fragiles en proposant une offre d'accompagnement et de financement adaptée.

Le Grand Besançon a inclus depuis de nombreuses années les actions en direction de l'entrepreneuriat au sein des quartiers Politique de la Ville dans sa politique de développement économique. Cette volonté s'est traduite notamment par :

- la création d'un dispositif CitésLab porté par BGE Franche-Comté depuis 2005 (et co-financé par la Caisse des Dépôts et BGE Franche-Comté),
- la création d'un deuxième dispositif CitésLab porté par BGE Franche-Comté depuis 2017 (et co-financé par la Caisse des Dépôts et BGE Franche-Comté),
- le soutien financier du Grand Besançon aux initiatives de plusieurs organismes d'accompagnement et de financement (ADIE, Franche-Comté Active, Coopilote, Initiative Doubs Territoire-de-Belfort),

- la création d'un Centre d'Affaires de Quartier animé par BGE Franche-Comté. Celui-ci propose des locaux, services, espaces partagés à des entreprises souhaitant se développer sur le quartier de Planoise ainsi qu'un lieu de ressources pour les porteurs de projets et les partenaires de la création.
- la collectivité soutient de nombreuses initiatives en direction de l'entrepreneuriat en particulier le Concours Talents des Cités, l'opération d'émergence Créaffaire, des actions de sensibilisation en milieu scolaire, des aides à l'implantation d'activités nouvelles, ...

L'ensemble de ces initiatives a permis aux parties prenantes de bâtir dès l'année 2017 un plan d'actions coordonné qui préfigure la création d'une Fabrique A Entreprendre dans un double objectif de créations d'emplois et de développement économique.

L'opportunité de l'appel à projets régional permet de développer de nouvelles actions en direction de l'entrepreneuriat et de conforter une partie de celles déjà mises en œuvre par le Grand Besançon et ses partenaires.

## **II. La Fabrique à entreprendre, préfiguration 2017**

« La Fabrique à entreprendre » a pour finalité de renforcer l'intervention coordonnée et la lisibilité des réseaux de la création d'entreprises au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en optimisant leur déploiement dans le respect de leur spécificité, au sein d'une même plateforme, avec une animation dédiée pour impulser un écosystème adapté et favorable à l'éclosion et au financement des projets.

Le Centre d'Affaires des Fabriques (CAQ), installé au 10 rue Picasso à Planoise, a ouvert ses portes le 18 mai dernier. Il vient compléter utilement l'offre proposée sur le territoire à destination des créateurs et jeunes entreprises.

Il est proposé de compléter l'affichage et la visibilité de l'ensemble des services déployés en utilisant une bannière commune : « La Fabrique à entreprendre », marque de la CDC au service du développement économique.

Il s'agit d'y développer une offre globale et progressive d'accompagnement de la création, de la reprise/transmission, de l'hébergement, de la consolidation et du développement d'entreprises, pour tout type de projet et de porteur de projet et ce, quel que soit l'état d'avancement du projet.

A ce titre, l'accès à des financements appropriés dans de bonnes conditions améliore considérablement la pérennité des entreprises à 3 ans. Pour progresser dans ce sens, il est important de mettre en commun le savoir-faire et l'expérience des réseaux de financement que sont l'ADIE, Initiative Doubs Territoire de Belfort et Franche-Comté Active par la mutualisation de l'expertise des trois réseaux du financement. Ainsi que l'expertise des réseaux d'accompagnement que sont BGE et Coopilote.

Il s'agit de mettre en commun les projets qui sont en recherche de financement et d'identifier avec le créateur d'entreprise les outils et l'accompagnement les plus appropriés à mettre en place un travail de coordination sera également mené avec le CitésLab 1 afin de favoriser les démarches du créateur et de favoriser son orientation vers les acteurs du financement.

C'est dans ce contexte que le Grand Besançon souhaite soutenir les actions des opérateurs d'aide à la création d'entreprises impliqués dans la « Fabrique à Entreprendre » et engager avec eux une démarche de collaboration active par la signature d'une convention de partenariat.

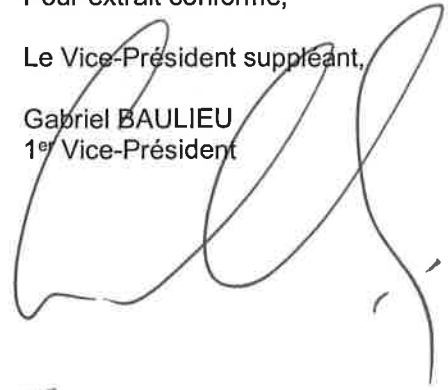
La Région Bourgogne-Franche Comté est appelée dans le cadre de cet appel à projets à s'associer à ce dispositif dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'accompagnement de la création d'activités.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de l'appel à projets « Favoriser l'entrepreneuriat dans les territoires dits fragiles grâce à l'implantation de Fabriques à Entreprendre ».

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

